RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. DIDIER SPIES, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE "QUEL AVENIR POUR LES DEUX FRERES OUIGOURS DANS LA PRISON DOREE ?" (N° 2723)

Le Gouvernement tient au préalable à relever que la question posée postule des éléments de réponse qui pourraient entrer en conflit avec les règles applicables en matière de protection de la personnalité. C'est la raison pour laquelle il s'astreint à une certaine réserve en ce qui concerne les informations touchant à la sphère privée des deux frères ouïgours.

Cela étant précisé, le Gouvernement apporte les éléments de réponse qui suivent.

- 1. Sur le plan financier, il sied de rappeler que la prise en charge de ces deux personnes échoit intégralement à la Confédération et ce jusqu'à leur indépendance financière. En d'autres termes, la République et Canton du Jura n'assume aucun frais découlant de leur accueil et de leur encadrement.
- 2. Le coût de l'encadrement social et de l'intégration des deux frères ouïgours correspond aux montants figurant dans les comptes de la République et Canton du Jura, depuis leur arrivée en 2010, lesquels sont intégralement remboursés par la Confédération.
- 3. Comme précisé sous chiffre 1, la Confédération prend à sa charge l'ensemble des frais des deux ressortissants ouïgours jusqu'à leur indépendance financière. C'est dire que la prise en charge n'est pas limitée dans le temps.
- 4.-5. Le développement de projets professionnels conduisant à l'autonomie a toujours été un des objectifs majeurs de l'accompagnement de ces personnes par l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM). Cette dernière encadre et suit les deux frères ouïgours avec compétence et professionnalisme, comme d'ailleurs elle le fait pour l'ensemble des personnes dont elle a la charge.
 - Il est toutefois important de rappeler que les deux frères ont séjourné durant huit ans à la prison américaine de Guantanamo et ont été par la suite totalement innocentés par les autorités américaines des crimes dont on les avait soupçonnés. Il est néanmoins indiscutable que ces huit ans ont profondément et définitivement marqué la vie et la personnalité de ces deux personnes. Comme pour d'autres personnes prises en charge et souffrant de traumatismes comparables, l'AJAM travaille avec une institution installée à Lausanne, spécialisée dans l'accompagnement de personnes traumatisées par la guerre et la torture, afin de permettre le suivi le plus optimal et efficace possible.
- 6.-7. Malgré leur parcours et les traumatismes subis, ils ont la volonté de s'en sortir et de tendre à l'autonomie. Leur accompagnement doit par conséquent se poursuivre en prenant en considération un certain nombre de paramètres inhérents à leur vécu et en veillant à mettre en œuvre des conditions propres à favoriser leur intégration la plus complète. Pour preuve de leur intégration, il y a lieu de saluer notamment l'énergie déployée par les deux frères pour acquérir notre langue, si bien qu'à ce jour, il n'est plus nécessaire de recourir à un traducteur pour s'entretenir avec eux. A cela s'ajoute le fait qu'ils n'ont jamais donné lieu à critique ou à plainte de la part des autorités.
- 8. Il n'est pas possible aujourd'hui de fixer quelque délai que ce soit au vu de leur situation et de leur parcours. Tout est cependant mis en œuvre, sous le contrôle de la Confédération, pour offrir à ces personnes le suivi et l'encadrement le plus adéquat et le plus efficace possible. A noter encore qu'en février 2015, la Confédération a totalement validé l'accompagnement et le suivi mis en place jusqu'à présent. Les représentants de la Confédération ont également souligné la très bonne qualité et le professionnalisme de l'encadrement des frères ouïgours.

Delémont, le 12 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme le Chancelier

Jean-Christophe Kübler